

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SOLIDARITE
NATIONALE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO FINANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

Dakar, le 18 septembre 2008

SP
A classer dans le
dossier Protection Sociale

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION ORGANISE PAR LE PROJET D'APPUI AU PROGRAMME NATIONAL DE REDUCTION DES RISQUES MAJEURS ET DE GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Projet d'appui au programme national de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes naturelles, a organisé le 17 Septembre 2008 à l'hôtel Le Ndiambour, un atelier de validation de trois études portant sur :

- l'étude prospective sur le changement climatique et son impact sur les risques agro sylvo pastoraux ;
- la mise en place d'un système d'alerte précoce en matière de réduction des risques et catastrophes ;
- l'étude sur l'actualisation des législations nationales en matière de réduction des risques et catastrophes

Relativement à l'étude sur le changement climatique présenté par le cabinet international d'ingénierie innovation (C3I), l'exposé a été articulé autour de sept axes principaux à savoir : 1° - l'introduction générale avec une définition des concepts climatiques, les caractéristiques sommaires du changement climatiques et les données générales sur le Sénégal.
2° - le rappel des termes de références du consultant
3° - l'organisation de la mission
4° - les impacts du changement climatique sur l'environnement naturel agro sylvo pastoral
5° - l'analyse situationnelle des impacts socio économiques des catastrophes dues aux changements climatiques
6° - les études prospectives
7° - les mesures d'adaptation

Il a été surtout noté dans l'exposé du consultant, que les changements climatiques doivent être considérés non seulement comme un problème environnemental, mais comme une grande menace pour la croissance et le développement durable en Afrique, ainsi que pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Il importe de retenir dans les conclusions du consultant, que la réponse au changement climatique implique un processus itératif de gestion des risques qui comprend tant l'adaptation que l'atténuation, et qui tient compte des dommages dus au changement climatique, des avantages partagés, de la durabilité, de l'équité et des attitudes face aux risques. En conséquence dira-t-il, il faut encourager une stratégie apte à promouvoir l'adaptation des communautés villageoises grâce à la sensibilisation – information et à la formation des agriculteurs, des éleveurs et des agro forestiers.

Il a été relevé dans les interventions des participants, la non prise en compte par le consultant, des impacts du changement climatique sur la biodiversité avec comme corollaire la disparition de certaines espèces animales et végétales dans certaines zones. Il en est de même des effets liés à la dégradation des sols et des ressources maritimes. La question du financement des mesures arrêtées pour faire face au changement climatique a aussi été soulevée par les participants pour sa prise en compte dans la version finale du document.

La deuxième étude relative à la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) a été présentée par le consultant Yoro Thiam spécialiste sur les questions de gestion des risques maritimes.

Ici, le consultant a défini le système d'alerte précoce comme une instance de facilitation, de partage et de circulation de l'information. Ensuite il a abordé la question sous trois angles comportant : les mesures préventives qui consistent à auditer tous les facteurs de risques et les prioriser, les mesures de réduction d'impact qui sont strictement opérationnelles et les mesures de retour à la normale. Principalement selon le consultant, même si ce n'est pas exhaustif, le système d'alerte précoce porte pour la plus part du temps, sur les inondations, les accidents industriels et les catastrophes maritimes.

Le consultant a aussi décliné les principes directeurs du SAP avec une rotation périodique des personnes identifiées comme membre pour un gage d'efficacité et de pérennisation du système ; une analyse experte de l'information qui ne retarde pas l'intervention ; une communication simple, rapide, automatisée et un verrouillage contre la censure.

Les procédures retenues dans la mise en œuvre du système d'alerte précoce tournent autour de la collecte de l'information, des sources d'information, du compte rendu de relevé, de l'analyse de l'information, de la décision de l'autorité et de la diffusion de l'alerte.

Les interventions sur cette étude n'ont concerné que certaines questions de forme qui ont ensuite été prise en compte par le consultant. La qualité de son travail a été vivement saluée par les participants qui avaient la chance d'avoir le document avant la rencontre.

La troisième étude qui portait sur l'actualisation des législations nationales en matière de réduction des risques et catastrophes, n'a pas été présentée pour des raisons liées à l'absence du consultant. Sa validation est prévue prochainement au cours d'une autre rencontre.

Fait à Dakar le 18 Septembre 2008

Abdou NDIAYE